



Procès-Verbal Commission Régionale Sportive Seniors

Réunion du mercredi 29 novembre 2023 (par voie électronique)

Président des Compétitions : M. Yves BEGON.

Présents : MM. Eric JOYON, Roland LOUBEYRE, Bernard VELLUT.

INFORMATIONS

* **Date à retenir :**

L'Assemblée Générale des Clubs de la LAuRaFoot se tiendra le **samedi 02 décembre 2023 à 09h30 à Tola Vologe à LYON.**

* **Port d'un brassard par les Educateurs (Rappel)**

Sur proposition de la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football (CRSEEF) et dans le cadre de la lutte contre les violences et incivilités, il a été décidé de reconduire pour cette saison le port d'un brassard par les éducateurs des équipes.

A l'occasion d'un match régional (Senior, Jeune, Féminin, Futsal) **chaque éducateur responsable d'équipe portera obligatoirement et de manière visible un brassard lorsqu'il s'installe sur le banc.**

Ces brassards sont à prévoir par le club pour ses équipes concernées.

PERIODES AUTORISEES POUR CHANGEMENT D'HORAIRE

3 périodes régissent les changements d'horaire :

Période VERTE :

Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 13 jours le dimanche du week-end de la rencontre : **accord de l'adversaire obligatoire si l'horaire souhaité est hors des horaires légaux ou autorisés.**

Période ORANGE : Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre : **accord de l'adversaire obligatoire et ce quel que soit l'horaire demandé.**

Période ROUGE : Cette période dite **D'EXCEPTION** se situe de 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre jusqu'au jour de celle-ci : **modification interdite sauf accord explicite de la Commission Régionale des Compétitions.**

ATTENTION :

- En cas de non-respect de cette procédure, les Clubs auront match perdu par pénalité avec application des règles équivalentes au forfait.

- Les changements de terrain au sein d'un Club ne nécessitent pas l'accord de l'adversaire, même en période orange ou rouge, si le terrain choisi figure sous le numéro du Club recevant. Le Club recevant aura l'obligation de prévenir la Ligue, par mail et par téléphone, les Officiels et l'adversaire, au moins trois heures avant le match (quel que soit le revêtement).

RAPPEL : TERRAINS IMPRATICABLES

La Commission invite les clubs à se conformer aux dispositions fixées à l'article 38 des R.G. de la Ligue (pages 28 à 30) concernant la procédure à respecter pour les reports de match et les sanctions encourues en cas de non-respect.

Rappel – Article 38.3

« Au cours d'une saison, à partir de 2 matchs de championnat remis (arrêté municipal ou non), le club doit fournir un terrain de repli si un 3^{ème} report devait avoir lieu. Ce terrain devra répondre aux exigences de l'épreuve ou, à défaut, présenter une installation sportive de repli classée au minimum de la catégorie inférieure à celle préconisée à la pratique de la compétition.

A défaut de proposer un terrain de repli, la Commission peut prononcer, après examen des éléments factuels, une sanction envers le club fautif pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité ».

DOSSIER

R 3 – Poule D :

Match n°24538.1 : A.S. CHAVANAY (2) / A.S. ALGERIENNE CHAMBON FEUGEROLLES du 28 octobre 2023.

La Commission prend acte de la décision de la Commission Régionale de Discipline en date du 22 novembre 2023 qui faisant suite à l'examen du dossier de la rencontre du championnat Seniors : A.S. CHAVANAY (2) / A.S. ALGERIENNE CHAMBON FEUGEROLLES du 28 octobre 2023 a infligé au club de l'A.S. CHAVANAY un match à huis clos à compter du 27 novembre 2023 pour l'équipe Seniors (2) évoluant en R3.

PROGRAMMATION DES MATCHS EN RETARD

1) Pour le samedi 16 décembre 2023 à 19h00

REGIONAL 3 :

Poule E –

* Match n°24611.1: **U.S. PRINGY / F.C. CLUSES-SCIONZIER (2)**
(à rejouer du 04 novembre 2023)

Poule I -

* Match n° 26371.1 : **A.F. PAYS DE COISE / U.S. SAINT GALMIER CHAMBOEUF SPORTS**
(remis du 28 octobre 2023)

Poule J -

* Match n° 24934.1: **F.C. PEAGEOIS / Ent. S. DU RACHAIS**
(remis du 28 octobre 2023)

2) Pour le dimanche 17 décembre 2023 à 15h00

REGIONAL 2 :

Poule C –

- * Match n° 26682.1: **STADE AMPLEPUIS / F.C. ROCHE SAINT GENEST**
(remis du 29 octobre 2023)
- * Match n°26683.1: **ROANNAIS FOOT 42 / SAINT CHAMOND FOOT**
(remis du 28 octobre 2023)

Poule E –

- * Match n° 26350.1: **F.C. CHAMBOTTE / F.C. CHAPONNAY-MARENNES**
(remis du 29 octobre 2023)

REGIONAL 3 :

Poule A –

- * Match n° 24347.1: **U.S. MURAT / COMMENTRY F.C.**
(remis du 04 novembre 2023)

Poule B –

- * Match n° 24417.1: **U.S ISSOIRE (2) / U.S. VIC LE COMTE**
(remis du 04 novembre 2023)
- * Match n°25075.1: **F.C. PAYS DE RANCE / S.C. LANGOGNE** (2^{ème} report)
(remis du 04 novembre 2023)

Poule C –

- * Match n° 25930.1: **STADE SAINT YORRE / F.C. CHAMALIERES (3)** (2^{ème} report)
(remis du 05 novembre 2023)
- * Match n°25875.1 : **C.S. VOLVIC (2) / F.C. LES MARTRES D'ARTIERE-LUSSAT**
(remis du 11 novembre 2023)

Poule E –

- * Match n° 24618.1 : **C.S. AMPHION PUBLIER / CHARTREUSE-GUIERS U.S.**
(remis du 12 novembre 2023)

Poule F –

- * Match n° 26103.1: **U.S. FEILLENS (2) / EYBENS O.C.**
(remis du 05 novembre 2023)

Poule H –

- * Match n°24809.1 : **A.S. SAINT DONAT / HAUTS LYONNAIS (2)**
(remis du 05 novembre 2023)

Poule I –

- * Match n° 26748.1: **PIERRELATTE ATOM'SP / F.C. COLOMBIER-SATOLAS**
(remis du 04 novembre 2023)

Poule J –

- * Match n° 26001.1: **LYON MENIVAL F.C. / F.C. VALDAINE**
(remis du 05 novembre 2023)

3) Reprogrammation en attente :

REGIONAL 1 :

Poule A –

- * Match n°26045.1 : **CHATAIGNERAIE CANTAL / F.C. VELAY**
(remis du 04 novembre 2023)
- * Match n°25396.1: **U.S. SAINT FLOUR / F.C. RIOM**
(remis du 11 novembre 2023)
- * Match n°25514.1: **U.S. BEAUMONT / A.S. DOMERAT**
(remis du 09 décembre 2023)

Poule C -

* Match n° 28682.1 : AIX LES BAINS F.C. / CLUSES SCIONZIER F.C.
(remis du 11 novembre 2023)

REGIONAL 2 :

Poule E –

* Match n° 26359.1: F.C. CHAPONNAY-MARENNES / COTE CHAUDE Sportif
(remis du 10 décembre 2023)

REGIONAL 3 :

Poule A –

* Match n° 24356.1: DOMES SANCY FOOT / U.S. MURAT
(remis du 11 novembre 2023)

COURRIERS DES CLUBS (Horaires)

REGIONAL 1 – Poule C

* **F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01** (504281)

Le match n° 28708.1 : F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01 (2) / F.C. ANNECY (2) se déroulera le samedi 16 décembre 2023 à 18h00 sur le terrain synthétique du stade municipal à PERONNAS.

REGIONAL 3 – Poule C

* **BEZENET DOYET FOOTBALL** (582302)

Le match n° 25944.1: F.C. BEZENET DOYET FOOTBALL / F.C. SAINT GERMAIN LAPRADE se déroulera le dimanche 10 décembre 2023 à 15h00 au stade du Ris de la Barre à DOYET ;

REGIONAL 3 – Poule D

* **A.S. CHAVANAY** (519727)

Le match n° 24538.1 : A.S. CHAVANAY (2) / U.S. BEAUMONT (2) se déroulera le dimanche 10 décembre 2023 à 15h00 sur le terrain synthétique du stade Raphaël Garde à CHAVANAY.

AMENDE

Retard de l'envoi de la F.M.I.

Amende de 25 Euros pour non-transmission de la F.M.I. ou envoi hors-délai (heure limite réglementaire : dimanche 20h00)

* **A.S. ALGERIENNE CHAMBON FEUGEROLLES** (534257) – match n° 24559.1 en R3 – Poule D– du 26/11/2023

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F..

Yves BEGON,

Président des Compétitions

Roland LOUBEYRE,

Secrétaire de séance